



Municipalité de Saint-René-de-Matane

RÉSUMÉ

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ANNÉE 2019

MAIRE

Rémunération :	8 850.99 \$
Allocation des dépenses :	<u>4 438.35 \$</u>
Total annuel :	13 289.34 \$

CONSEILLER(ÈRE)

Rémunération :	2 950.41 \$
Allocation des dépenses :	<u>1 475.90 \$</u>
Total annuel :	4 426.31 \$

*Référence : Règlement 2018-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 2016-01
afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus.*

Saint-René-de-Matane,
ce 4^e jour de mars 2020

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


Yvette Boulay, DMA

YB/js